

Charges administratives imposées aux PME : le mal progresse !

Une fiscalité attractive, des finances publiques saines et des charges administratives légères font partie des conditions-cadre favorables aux entreprises en général et aux PME en particulier. Selon le Conseil fédéral lui-même, le poids des charges administratives imposées aux entreprises s'élèverait à 2% environ du produit national brut, soit quelque 7 milliards de francs par année. Partant de ce constat, l'Union suisse des arts et métiers a chapeauté une étude portant sur les contraintes liées à la perception de la TVA.

Présentée à l'origine comme une simplification de feu l'ICHA, la TVA est jugée trop compliquée par les patrons de PME qui font état d'un véritable malaise en ce domaine. Confrontées à une documentation de 2400 pages, à des instructions résumées en 230 pages et au zèle des autorités de perception, les PME s'en sortent rarement sans recourir à une fiduciaire. Rappelons que 88% de nos entreprises emploient moins de dix personnes et que les nombreuses tâches qui leur sont imposées par les pouvoirs publics sont indépendantes de leur taille. Il en résulte des coûts proportionnellement plus élevés pour une PME qui ne possède pas les ressources humaines ou financières adéquates. Cela se remarque notamment pendant les contrôles fiscaux. Une inspection, qui peut prendre plusieurs jours, mobilise généralement le chef d'entreprise, entraînant des coûts indirects et un manque à gagner non négligeables.

L'USAM a donc formulé diverses propositions visant à alléger cette charge. Reste qu'une enquête réalisée en 1998 par l'Université de St-Gall chiffre à 54 heures par mois le temps moyen consacré aux charges administratives imposées à une PME. Cinq domaines d'intervention étatique ont été explorés : les assurances sociales, les impôts et taxes, les relevés statistiques, les procédures d'autorisation et les réglementations relatives à l'environnement. Dans l'ensemble, ce bilan reste encore favorable en comparaison internationale. Mais le mal progresse rapidement, puisque la même PME ne consacrait en moyenne que 30 heures par mois en 1985 pour satisfaire aux contraintes de l'Etat.

Le Conseil fédéral avait pourtant inscrit l'allègement des contraintes administratives imposées aux PME parmi les priorités de son Programme 1997. Après adoption d'une série de mesures bienvenues, cette préoccupation avait disparu des Objectifs 2000 à 2003 du gouvernement jusqu'à la présentation, en mai dernier, d'un rapport intitulé « La politique du Département de l'économie en faveur des PME ». Reste à espérer que ce document, opportunément publié avant les récentes élections fédérales, sera suivi d'effets, même si on peut en douter en voyant pointer à nouveau un projet de certificat de salaire lourd de tracasseries administratives.

Mais nous y reviendrons...

Jean-Claude Chappuis

Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch